# VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

# Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

<u>Objet</u> : JUSTICE ET POLICE – Vente et usage de pétards et artifices de divertissement interdits sur le domaine public à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivantes et L 2122-24,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1, L2, R 48-2 et R 48-3.

VU le Code Pénal et notamment ses articles 222-19 et suivants, 322-5 et suivants et R 610-5, R 622-1, R 623-2 et R 625-2 et suivants,

VU les décrets 2010-455 du 4 mai 2010 et 2010-580 du 31 mai 2010 relatifs à la vente, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement,

VU la loi 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité, la commodité de la circulation et le maintien du bon ordre,

# ARRETE

#### ARTICLE 1 -

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et jusqu'à la fin des mesures prononcées dans le cadre de l'état d'urgence, la vente et l'usage de pétards et artifices de divertissement sont interdits sur le territoire communal.

#### ARTICLE 2 -

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### ARTICLE 3 -

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

1 ex. Dos. Arrêtés

1 ex. Police Municipale

1 ex. Police

1 ex. CTM

1 ex. Pompiers

1 ex. Pôle Investissement

1 ex. Pôle Citoyenneté



Patifick GENRE

